

Valbelle, le 16 juillet 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 12 juillet 2021 à 19h00.

Présents : Mesdames BOTTAGISI, LYON, RENON, et CURATOLO, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Excusés : Mme GONNET, MM. CHAUVEAUX et DAUMAS.

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'extension de l'école . Ce projet a été traité plusieurs fois en conseil, le dossier est inscrit dans le plan d'aide triennal du département et il est nécessaire aujourd'hui d'élaborer un dossier de demande de subvention. Accord à l'unanimité des conseillers pour mettre ce point à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

M. le Maire commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui apporte un certain nombre d'indicateurs. Il rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires par mail des deux rapports concernant l'eau et l'assainissement collectif. Il indique que le rapport de cette année est meilleur que celui de l'année dernière (qui était déjà bon) avec un rendement du réseau qui atteint cette année un pourcentage de 92 % . Ce rapport est approuvé à l'unanimité des conseillers.

2. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

M. le Maire commente ensuite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce rapport montre des bons résultats pour les indicateurs pris en compte. Accord à l'unanimité pour approuver ce rapport.

3. POSTES DE VACATAIRE « SECURITE ECOLE CANTINE »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 10 décembre 2018 approuvant la création d'un poste de vacataire « sécurité école cantine ». Il explique qu'il est nécessaire de reconduire ce poste pour l'année scolaire 2021 – 2022. La journée de travail de ce vacataire « sécurité école cantine » commencera à 11 heures 40 pour se terminer à 13h10., Chaque vacation sera rémunérée sur la base brute forfaitaire de 17 €. Il explique également qu'il serait souhaitable, compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle classe à Valbelle et de l'augmentation des effectifs, de créer un deuxième poste de vacataire « sécurité école cantine » La journée de travail de ce vacataire « sécurité école cantine » commencera à 11 heures 30 pour se terminer à 13h30. Chaque vacation sera rémunérée sur la base brute forfaitaire de 23 €.

Les personnes en charge de cette mission (qui ont déjà travaillé pour la commune et qui ont donné satisfaction, à savoir Mmes CAFFIN et BOTTAGISI Elsa) seront recrutées pour la durée du 01 septembre 2021 au 07 juillet 2022 en qualité d'agent non titulaire de la fonction publique territoriale.

Accord à l'unanimité des conseillers pour ces 2 postes aux conditions énoncées.

4. ETUDE SDE 04 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire commente la note d'opportunité du Syndicat Départemental de l'Energie réalisée sur 5 bâtiments communaux et diffusée aux conseillers il y a quelques jours. 2 bâtiments se prêteraient très bien à la pose de panneaux : la salle Montebelle et l'école. M. le Maire propose aux conseillers de poursuivre le projet sur ces 2 bâtiments avec l'aide du SDE. Accord à l'unanimité des conseillers.

5. RESILIATION BAIL LOCATION

M. le Maire rappelle aux conseillers que Mme RAFFESTIN Noémie et M. LEDOUX Gabriel sont locataires du logement du prebystère depuis le 1^{er} mars 2017. Mme RAFFESTIN demande la résiliation du bail au 31 août 2021 pour raisons personnelles. M. LEDOUX souhaite rester locataire du logement et propose une colocation avec une famille.

A l'unanimité le conseil décide de résilier le bail de Mme RAFFESTIN à partir du 31 août 2021.

Par 5 voix contre, 2 pour et 1 abstention, le conseil refuse la proposition de colocation de M. LEDOUX .

6. CONVENTION SDE 04 : ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE LE CLOT DE MOUNE (QUARTIER BEAUDINA)

M. le Maire informe les conseillers que des travaux de renforcement des lignes électriques vont se faire cet automne au hameau de Beaudina. Ces travaux sont financés à 100 % par le SDE 04 (Syndicat Départemental de l'Energie). A cette occasion il serait intéressant d'enfouir le réseau de télécommunications de ce hameau. Ces travaux peuvent être effectués par le SDE 04 mais sont à la charge de la commune. Ils se montent à 3004,54 €. Le SDE 04 fait l'avance et la commune le rembourse en 3 annuités. M. le Maire indique que cela permettra d'embellir ce hameau en supprimant les poteaux. Accord à l'unanimité des conseillers.

7. VIREMENT DE CREDIT BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat des isolements pour les élections. Des virements de crédits d'ordre budgétaires sont nécessaires sur le budget principal afin de pouvoir payer la facture. Il est nécessaire d'abonder l'article budgétaire « 2188 autres immobilisations corporelles ».

Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2021	DM 2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DI 020	5 000.00 €		0 €	1 000.00 €	4 000.00 €
DI 2188	0.00 €		1 000.00 €	0 €	1 000.00€

Accord à l'unanimité des conseillers.

8. LOCATION TOILETTES MOBILES

M. Le Maire rappelle aux conseillers l'ouverture d'une nouvelle classe. Celle-ci occupera les locaux de la salle multimédia en attendant l'extension de l'école. L'augmentation du nombre d'enfants devrait être entre 10 et 12. Le nombre total d'enfants qui fréquentera l'école à partir de septembre devrait avoisiner les 35. L'école comptant actuellement 3 WC, M. le Maire a demandé un devis pour des toilettes mobiles. Le coût d'une location pour 18 mois (de septembre 2021 à début 2023, date à laquelle l'extension aura de grandes probabilités d'être terminée) est de 15.328 € auxquels il faut rajouter le coût des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement. A l'unanimité les membres du conseil décident de ne pas rajouter des toilettes mobiles vu le coût très important de la location. Les enfants pourront utiliser en complément à la récréation les toilettes de la salle Montebelle qui jouxte l'école.

9. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE

M. le Maire rappelle que ce projet est inscrit au contrat départemental de solidarité territoriale pour la période 2021-2023 et qu'à ce titre il peut être subventionné à hauteur de 30 %. Il est nécessaire d'approuver l'avant projet définitif d'un montant de 172.241 € et de demander au département une subvention. Accord à l'unanimité des conseillers.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves